

# Règlement Roll'ATHLON 100 - 2018

## 1. Engagement

Toutes les distances du Roll'ATHLON 100 sont ouvertes aux licenciés et non-licenciés, hommes et femmes, nés en 2000 ou avant (18 ans dans l'année).

Les jeunes patineurs nés en 2001 et licenciés dans un club FFRS peuvent participer aux 53km randonnée uniquement.

Chaque concurrent qui aura sollicité son inscription s'engage à respecter dans son intégralité le présent règlement.

Tous les licenciés devront présenter une licence ou une photocopie de licence au plus tard lors du retrait des dossards.

Tous les non-licenciés devront présenter le jour du retrait des dossards une pièce d'identité pour vérification de l'âge, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du roller en compétition datant de moins d'un an ou d'une licence sportive d'une autre fédération sportive en cours de validité comprenant un certificat médical, quelle que soit leur nationalité.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique.

Une autorisation parentale sera à joindre pour toutes les inscriptions des moins de 18 ans.

## 2. Inscriptions

Les inscriptions pourront se faire :

- Par internet jusqu'au 26 mai 2018 minuit (paiement carte bancaire via le site sécurisé Sport-up).
- Par courrier jusqu'au lundi 14 mai 2018 (cachet de la poste faisant foi). Les inscriptions sont individuelles et doivent être rédigées sur le bulletin officiel (téléchargeable sur le site de l'organisation, onglet inscription). Tout bulletin d'inscription incorrectement rédigé ou partiellement illisible peut être refusé. Les inscriptions papiers non signées ne seront pas validées.
- Sur place, le samedi 2 juin 2018 de 17h00 à 22h00 et le dimanche 3 juin 2018 de 5h à 6h30 au Village Roll'ATHLON 100, chemin de la Fontaine 74910 Seyssel.

Les montants d'inscription sont fixés ainsi :

Epreuve	Jusqu'au 15 avril	Du 15 avril au 26 mai	Sur place
Roll'Athlon 100 Roller (épreuve chronométrée, Coupe de France 2018)	42 €	52 €	62 €
Rollerski 67km (épreuve chronométrée)	37 €	42 €	Indisponible
Randonnée Roller 100km (épreuve non-chronométrée)	27 €		32 €
Randonnée Roller 53km (épreuve non-chronométrée)	22 €		Indisponible
Randonnée Skateboard 53km (épreuve non-chronométrée)	22 €		Indisponible
Randonnée fifty/fifty (épreuve non-chronométrée)	22€/personne		32€/personne*
Extras	Jusqu'au 26 mai	Sur place	
Hébergement MFR + pasta party+ petit déjeuner	32 €	Indisponible	
Hébergement Gymnase + pasta party + petit déjeuner	23 €	Indisponible	
Pasta party	10 €	Indisponible	
Petit-déjeuner	5 €	Indisponible	
Parrainage d'un bénévole (voir conditions)	-15 €	Indisponible	

Indisponible : Pour des raisons logistiques et d'organisation aucune inscription sur place n'est possible.

\* Les inscrits fifty/fifty le jour même devront être autonome sur la logistique (transport des relayeurs)

Pour les inscriptions sur place, un supplément de 5€ sera demandé aux patineurs non-licenciés Rhône-Alpes qui souhaitent participer à l'épreuve Roll'Athlon 100 Roller (montant de location de la puce de chronométrage). Ce montant est offert pour tous en cas d'inscription anticipée.

Au cas où un participant dûment inscrit ne se présenterait pas au départ, le droit d'inscription ne sera pas remboursé. Dans le cas d'une **demande d'annulation d'inscription** en amont de l'évènement (avec justificatif pour les blessures et maladies), l'organisation se réserve le droit de ne pas en rembourser l'intégralité du montant

(couverture des frais fixes engagés, repas, logement, etc.). Les modalités de remboursement s'établissent comme suit :

- Remboursement intégral des frais d'inscription aux épreuves et d'hébergement si la demande est faite un mois avant l'évènement (avant le 3 Mai minuit)
- Jusqu'à 15 jours avant la manifestation, remboursement des frais d'inscription aux épreuves et frais d'hébergement moins 5 euros de frais administratifs pour les inscriptions ainsi que 5€ pour l'hébergement le cas échéant (avant le 20 mai minuit)
- Dans les 15 derniers jours : remboursement de l'inscription aux épreuves sur présentation d'un certificat médical uniquement moins 5€ pour frais administratifs. Les frais d'hébergement (réservation MFR, gymnase, repas) ne seront pas remboursés.

Dans le cas où le comité d'organisation se verrait dans l'obligation d'annuler l'épreuve, aucun remboursement des droits d'inscription ne sera automatiquement effectué.

Les inscriptions et retraits des dossards seront clos à 6h30 le dimanche 3 juin 2018.

Le nombre de participants total maximal aux épreuves du Roll'athlon 100 est de 800. Pour des raisons de sécurité et de qualité d'accueil, l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de participants pour chaque épreuve.

Chaque concurrent devra avoir pris connaissance du présent règlement affiché sur le lieu de départ et le village Roller. Ce règlement est également disponible sur notre site Internet ([www.rollathlon100.com](http://www.rollathlon100.com)). Ce présent règlement complète celui de la Coupe France de Marathon.

Les règlements par chèque sont à joindre par courrier à l'ordre de « Haut Rhône N'Rollers ». Le paiement par chèques vacances ANCV et les Coupons Sport sont acceptés (à joindre avec le bulletin d'inscription courrier).

**CNIL : Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978**, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom et adresse. Les concurrents cèdent leur **droit d'image** à l'association Haut Rhône N'Rollers sauf refus notifié par écrit à l'organisateur.

### **3. Port des protections**

Le port du casque est obligatoire pour toutes les épreuves.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident si le concurrent ne porte pas de casque. Toute personne ne portant pas de casque au départ de la course ou le retirant pendant la course sera automatiquement disqualifiée. Le port des autres protections (genouillères, coudières et protège-poignets) est vivement conseillé.

Le port de lunettes est obligatoire pour l'épreuve de Rollerski.

### **4. Secouristes**

Un poste de secours est mis en place dans le Village Roll'athlon 100 de Seyssel (74). Une équipe d'ambulanciers et de secouristes suivent les participants sous la responsabilité d'un

médecin référent. Un poste de secours léger est également mis en place à l'Arrivée des Rollerski (km 67 – Brens)

## 5. Sécurité

La sécurité du parcours est assurée par le commissaire de course, le responsable des signaleurs, les signaleurs fixes, mobiles, des voitures ouvrees, des véhicules balai et une escouade motorisée.

La course se déroulant majoritairement sur route ouverte à la circulation, roulez sur votre droite, respectez les consignes, soyez vigilants et courtois envers les automobilistes et autres usagers de la route. Tout participant ne respectant pas le présent règlement se verra mettre hors course immédiatement.

Le parcours vallonné exige la maîtrise du freinage.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout vol survenu lors de la manifestation.

### ***SECURITE ET RESPECT DES CONSIGNES***

**Tous les membres de l'organisation ainsi que les signaleurs** portant un gilet jaune marqué « Roll'Athlon100 » sont habilités à signaler aux membres du jury tout participant « 103km Roller Course » ou « 67km Rollerski » qui ne respectera pas :

- Le code de la route,
- Les consignes de sécurité données par les signaleurs
- Les panneaux et indications spécifiques « Roll'Athlon100 » signalant les points dangereux.
- Les zones de délestage de déchets.

Le non-respect de ces préconisations de sécurité et de respect de la nature mettant en danger tant les patineurs que l'avenir de l'organisation de cette manifestation sportive, pourra entraîner une **disqualification** de l'épreuve pour les patineurs fautifs.

Dans le cas d'un randonneur (53 ou 103km), les signaleurs signifieront **l'arrêt immédiat** au patineur. Ce dernier sera ramassé par la voiture balai.

## 6. Parcours

Le temps limite du parcours de 103km est fixé à 6h00. Afin d'assurer le bon déroulement de l'épreuve, quatre points de passage maximum seront installés sur le parcours (km 22, 36, 53 et 78), selon le tableau ci-dessous :

Km	Lieux de passage	Infos	Premier *	Dernier *
0	Départ Base Nautique de Motz		7:30	7:30
11	Ruffieux		7:47	8:06
14,5	Chindrieux	R	7:53	8:18
16	Chaudieu		7:55	8:23
22	Chanaz	BH	8:05	8:45 **
29	Lucey	R	8:17	9:06
36	Yenne	BH+S	8:28	9:30 **
39	La Balme		8:33	9:40
43	Sortie Vélo Route		8:39	9:53
53	Barrage de Champagneux	BH+R+A	8:55	10:30 **
62	Peyrieu		9:10	10:56
67	Brens	R+S+A	9:18	11:13
71	Belley (Les Ecassaz)		9:25	11:26
74	Magnieu (Belley Via Rhona)		9:30	11:36
78	Sortie Via Rhona Lac de Bart	BH+R	9:34	11:50 **
84	Lavours	R	9:46	12:13
89,5	Rond Point Culoz		9:55	12:35
96,3	Anglefort	R	10:06	13:03
100	Corbonod Rhémoz	G	10:12	13:17
103	Arrivée Seyssel 74	A	10:17	13:29

R : Ravitaillement

S : Sprint Intermédiaire

G : Meilleur Grimpeur

BH : Barrière Horaire \*\*

A : Arrivée

\* Heure donnée à titre indicatif

Ces délais concernent TOUTES les catégories, distances et pratiques. Un convoi type « randonnée » pourra être mise en place entre le km22 et 53 pour les athlètes légèrement hors-délais (minimum 15km/h)

Les coureurs hors-délai seront ramenés par l'organisation via des navettes sur Seyssel (74) après le passage du dernier concurrent au point concerné.

Une « voiture balai » suivra le dernier participant afin d'assurer le rapatriement des éventuels abandons entre les zones de temps de passage maximum des km 22, 36, 53 et 78. La « voiture balai » ne sera pas disponible sur les portions de piste cyclable de la Via Rhôna mais l'encadrement sera assuré par un vélo balai.

Tout concurrent se présentant sur la ligne de départ après le départ sera disqualifié.

A partir du km 78 (point de passage numéro 4 - Lac de Bart), en fonction de votre heure de passage et de la disponibilité de l'escouade motorisée ou cycliste il peut vous être demandé de patienter afin de rouler en peloton ; action indispensable et requise par les autorités pour une meilleure visibilité, assurer votre sécurité et indirectement la pérennisation de l'événement. Un ravitaillement sera là pour vous faire patienter le cas échéant.

Aucun véhicule à moteur « suiveur » n'est autorisé dans le cortège (sauf si derrière la « voiture balai »).

La présence de vélos suiveurs n'est pas autorisée. Les cyclistes non identifiés et enregistrés comme signaleurs officiels ne pourront circuler que derrière les signaleurs Roll'Athlon 100.

Des ravitaillements seront mis en place sur le parcours. Leur nombre et leur emplacement sont disponibles sur le site Internet du Roll'Athlon 100. Des zones de délestage des déchets seront installées et indiquées après chaque ravitaillement. Jeter des déchets hors de ces points est interdit et est sanctionné par une mise hors course immédiate.

## 7. Assurances

Les organisateurs ont souscrit une assurance « responsabilité civile, protection juridique et dommage corporel » pour tous les concurrents en règle durant les inscriptions. Un exemplaire du contrat sera consultable et affiché sur place. Nous invitons chaque concurrent à s'assurer personnellement pour les risques « Responsabilité Individuelle Accident » ou à vérifier son taux de couverture soit par le biais de sa licence de la Fédération Française de Roller Sports, soit par un autre biais couvrant l'activité.

## 8. Réserves

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le parcours et tout point du règlement en fonction des circonstances et contraintes extérieures ou organisationnelles.

## 9. Réglementation générale des Courses (Roll'Athlon 100)

La réglementation en vigueur sera celle de la Fédération Française de Roller Sports assurée par des juges officiels. Elle sera consultable sur place ou sur le site de la Coupe de France de Marathon.

Pour les épreuves adultes (chronométrée ou non) la constitution des pelotons est libre : les pelotons mixtes hommes-dames, avec des catégories différentes, des épreuves différentes (chrono/rando) sont autorisés.

## 10. Réglementation spécifique Roll'Athlon 100 roller

La course est ouverte aux licenciés et non-licenciés nés en 2000 ou avant. Les coureurs âgés de moins de 18 ans le jour de l'évènement devront produire une autorisation parentale.

Lors de l'inscription, chaque concurrent se verra remettre une puce électronique permettant d'établir lors de la course son classement. Un chèque de caution sera exigé en échange de cette puce et sera rendu après remise de la puce aux organisateurs. Montant de la caution 60€, par chèque à l'ordre de la Ligue AURA ou espèces. Pour les inscriptions sur place, un supplément de 5€ sera demandé aux licenciés hors Auvergne-Rhône-Alpes et non-licenciés qui souhaitent participer à l'épreuve Roll'Athlon 100 roller (montant de location de la puce de chronométrage).

Lors de l'inscription, chaque concurrent se verra remettre deux dossards, ceux-ci devront être obligatoirement visibles tout au long de l'épreuve. Chaque concurrent devra **se munir d'épingles à nourrice** pour ses deux dossards.

Dès l'arrivée des trois premiers hommes et femmes scratch, un podium photo/fleurs sera réalisé à proximité de l'arrivée. La présence des concurrents concernés est obligatoire.

Le classement scratch et les catégories Jeunes (-20), Vétérans 1 et 2 seront récompensés (homme et femme) lors de la remise des prix officielle. Un prize-money d'au moins 2000€ sera réparti équitablement sur le classement scratch homme et femme.

Épreuve comptant pour la Coupe de France de Marathon 2018.

Si un contrôle antidopage est réalisé, la remise des primes est reportée. Les organisateurs feront alors parvenir les primes aux athlètes dès les résultats officiels confirmés (attente des résultats des contrôles antidopage).

Les concurrents absents sur les podiums seront classés, mais ne recevront pas leurs lots. Un représentant pourra alors être désigné. Il devra se faire connaître avant l'organisation du podium aux organisateurs et devra pouvoir justifier de la légitimité de sa représentation.

Des « Sprints Intermédiaires » et des « Meilleurs Grimpeurs » pourront être mis en place pour la tête de course. Lieux et km disponibles sur le site Internet du Roll'athlon 100.

Il est impératif de rendre sa puce à l'arrivée. A cette occasion, votre chèque de caution vous sera restitué. Toute puce non retournée par le concurrent à l'arrivée lui sera facturée.

L'offre pour le parrainage d'un bénévole est valable et limitée pour les 25 premières propositions reçues. Le montant de la remise sur l'inscription est de 15€ jusqu'au 27/05/18.

## **11. Réglementation spécifique Randonnée Sportive 53 et 103 km roller**

La randonnée sportive est ouverte aux licenciés et non-licenciés, hommes et femmes, nés en 2000 ou avant. La randonnée 53km est également ouverte aux jeunes patineurs licenciés FFRS, et nés en 2001.

Les patineurs n'ayant pas 18 ans révolus le jour de l'évènement devront produire une autorisation parentale.

Lors de l'inscription, chaque concurrent se verra remettre un dossard, celui-ci devra être obligatoirement visible tout au long de l'épreuve (se munir d'épingles à nourrice pour son dossard).

Les Randonnées Sportives 53 et 103 km ne délivrent ni classement, ni temps chronométré.

Le temps limite de la Randonnée Sportive 53 km est fixé à 3h00 (18km/h de moyenne) et 6h pour la Randonnée Sportive 103 km (17.2km/h de moyenne). Afin d'assurer le bon déroulement de l'épreuve, un premier point de passage maximum pourra être rajouté sur le parcours au niveau de la commune de Chindrieux. Les participants de la randonnée 53 km seront ramenés par l'organisation via des navettes sur Seyssel dès l'arrivée des derniers participants. Le retour par ses propres moyens est possible (plus rapide). Les délais de parcours sont identiques à ceux de l'épreuve chronométrée.

## **12. Réglementation spécifique course Rollerski (67km)**

Le départ de la course Rollerskis sera donné quelques minutes après le départ des rollers. Les Rollerski bénéficieront d'un point chaud « Grimpeur » au sommet de la côte de Chanaz et d'un point chaud « Sprinteur » dans la ligne droite de Yenne. L'arrivée des Rollerskis se fera à Brens (01). Le rapatriement des coureurs sera assuré par l'organisation.

Les participants doivent fournir un certificat médical de moins d'un an ou une licence FFS valide.

Le port de lunettes et casque est obligatoire.

### **13. Réglementation spécifique randonnée SkateBoard 53km**

Le départ de la randonnée Skateboard sera donné en même temps que le départ des rollers. Les Skateboarders partiront en queue du peloton roller. Les techniques de « pump » et « push » et « paddle » sont autorisées.

Les techniques de « pump » et « paddle » devront néanmoins être pratiquées de manière à ne pas mettre en danger les autres participants.

Les participants doivent fournir un certificat médical de moins d'un an ou une licence FFRS valide

Le port du casque est obligatoire.